

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(La réponse qui suit, remise au greffier de la Chambre, est imprimée dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LA DÉFENSE NATIONALE—FONCTIONNAIRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Question n° 555—M. Fraser (Peterborough):

1. Existe-t-il des officiers des relations extérieures au sein du ministère de la Défense nationale?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre dans chaque arme?
3. Quelles sont leurs fonctions?
4. Si l'épouse d'un militaire cesse de recevoir l'allocation familiale, la délégation de solde, etc., ces officiers se mettent-ils en rapport avec la famille de l'intéressé pour lui faire connaître les motifs?
5. Sinon, le ministère délègue-t-il quelqu'un auprès de l'épouse ou de la famille de l'intéressé pour lui faire part de la suppression de l'allocation et des raisons qui motivent une telle décision?
6. De quelle façon prévient-on l'épouse ou la famille?

Réponse M. Hellyer, adjoint parlementaire, au nom du ministre de la Défense nationale:

1. Oui.
2. Marine: 15; Armée: 22; Corps d'aviation: 17.
3. Les principales fonctions des officiers des relations extérieures sont les suivantes:

a) faciliter la mise à la disposition du public canadien des nouvelles non secrètes sur les forces armées;

b) donner des conseils et des renseignements aux niveaux appropriés dans leur arme respective sur les divers aspects d'un programme d'ensemble approprié en ce qui concerne les relations extérieures;

c) conseiller et appliquer s'il est approprié, surtout dans les camps d'outre-mer, un programme conçu pour susciter et entretenir des relations amicales entre les camps militaires et les collectivités civiles avoisinantes.

4. Non.

5 et 6. Un militaire est considéré comme devant assumer personnellement la responsabilité de mettre sa femme ou sa famille au courant de ses dispositions financières et des changements normaux qui se produisent à cet égard.

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Allocations familiales et Sécurité de la vieillesse—
278. Administration, \$2,693,059.

B—Défense civile—

281. Programme de défense civile, \$7,010,018.